

**TEXTE D'APPLICATION**

**Approuvé par la Commission Exécutive de World Archery**

**le 14 décembre 2014**

**Mise en vigueur le 1 avril 2015**

**Livre 2, chapitre 8, article 8.2.1.3**

Disposition des blasons :

- les blasons de 40 cm doivent être placés en carré à raison de quatre (4) par buttes.
- Les blasons de 20 cm doivent être placés en quatre (4) colonnes verticales de trois (3) soit douze (12) par butte (voir image (JPG) "4 x 3 blason triple pour tir en campagne").
- Les blasons de 60 cm : pour les parcours aux distances connues nous recommandons une disposition double (deux blasons dont les centres forment une ligne horizontale).
- Les blasons de 20 cm et de 40 cm peuvent être disposés selon n'importe quel angle tant qu'il reste évident pour les athlètes sur quelle colonne ou quel blason tirer.